

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET
MARDI 21 MARS 2017- 19 heures**

Le deux février deux mille dix-sept à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Gerhard WINKLER, Robert BIZET, Malvina RIPOLL, Sylvie TISSOT VIEULLES,

Secrétaire de Séance : Sylvie TISSOT VIEULLES

Procuration : Benoît FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET,

Absent excusé : Véronique PELAUD-MARTIN

Madame Sylvie TISSOT VIEULLES est désignée secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un à l'ordre du jour : convention pour la lecture publique avec Savoie Biblio.

DELIBERATIONS

➤ **Approbation du compte administratif du Budget principal**

1° - présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Recettes ou excédents
<i>Compte Administratif</i>					
Résultats reportés	-----	194 261.44	296 028.31		
Opérations de l'exercice	365 989.66	464 826.87	399 263.21	419 709.21	
Totaux	365 989.66	659 088.31	695 291.52	419 709.21	
Résultats de clôture		293 098.65	275 582.31		17 516.34
Restes à réaliser	-----	-----	18 561.12	70 999	
Totaux cumulés		293 098.65	294 143.43	70 999	
Résultats définitifs		293 098.65	223 144.43		69 954.22

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications

du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Malvina RIPOLL, Robert BIZET, Sylvie TISSOT VIEULLES, Gerhard WINKLER, Marie-Pierre BIAGGINI, Bernadette CRUZ

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2016**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=>**adoptée à l'unanimité.**

➤ **Affectation des résultats 2016**

Vu les résultats 2016 de la Commune de VILLY-le-BOUVERET faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 293 098.65 euros, un résultat d'ensemble de 69 954.22euros et un solde d'exécution d'investissement de - 275 582.31 €.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter ces résultats de la manière suivante :

* au compte 001 –Déficit d'investissement reporté : la somme de 275 582.31 euros,

* au compte 002 – Excédents Reportés : la somme de 69 954.22 euros.

*au compte 1068 – Excédents de fonctionnement : la somme de 223 144.43 euros.

=>**adoptée à l'unanimité.**

➤ **Adoption du Budget Primitif 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

- Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Fonctionnement :	556 485,22	556 485,22
- Investissement :	1 463 293,08	1 463 293,08
TOTAL	2 019 778,30	2 019 778,30

➤ **Vote des Taux d'Imposition de 2017 des quatre Taxes Directes Locales**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les taux d'imposition pratiqués en 2016.

Au vu du contexte économique toujours difficile et afin de ne pas augmenter la pression fiscale pour les administrés, Monsieur le Maire propose de reconduire ces taux pour 2017.

En conséquence, il propose, pour 2017, les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	5.91 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	3.87 %
- Taxe sur le Foncier non bâti	24.02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	8.68 %

Le Conseil Municipal, adopte les taux d'imposition des quatre taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

Une réflexion sera engagée sur la base de simulation dans les prochaines séances afin de compenser la baisse des dotations.

➤ **Attribution de subventions 2017**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues mairie.

Lieutenant de loupeterie	80
Souvenir Français	10
Banque Alimentaire	100
ADMR	700
ADMR SSIAD	700
Allo stopalcool	150
APE Villy Menthonnex	4978
Bibliothèque de Villy le Bouveret	100
Les Bornains du 3 ^{ème} âge	150
Cantine de Villy le Bouveret	5300
UC/AFN Cruseilles	120
Nez Rouge	50
Resto du Cœur	100
Ligue contre le cancer	200
Alzheimer	100
De l'ombre à la Lumière	50
Secours en montagne du Pays Rochois	50
Syndicat d'élevage hippique	80
Handisport	50
G2PM SPORT 74	100
Graines de Favis	14 100
ADPC74	100
Azhure	50
ESCR (Ecole la Roche)	300
CMA	50

PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Approbation du compte administratif du Budget d'assainissement non collectif**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques TISSOT délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget d'assainissement non collectif, dressé par Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Administratif

Résultats reportés	-----	3 323.34
Opérations de l'exercice	1380.51	510.20
Totaux	1380.51	3 833.54
Résultats de clôture		2453.03
Restes à réaliser	-----	-----

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Malvina RIPOLL, Robert BIZET, Sylvie TISSOT VIEULLES, Gerhard WINKLER, Marie-Pierre BIAGGINI, Bernadette CRUZ.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget assainissement non collectif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget d'assainissement non collectif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **déclare** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Affectation des résultats 2016 – Budget d'assainissement non collectif**

Vu les résultats 2016 du budget d'assainissement non collectif de la Commune de VILLY-le-BOUVERET faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 2453.03 euros,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter ces excédents de la manière suivante :

* au compte 002 – Résultat de Fonctionnement Reporté : la somme de 2453.03 euros.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Adoption du Budget Primitif 2017 d'Assainissement non Collectif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2016 d'assainissement non collectif, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Fonctionnement :	2953.03	2953.03
TOTAL	2953.03	2953.03

➤ **Demande de subvention pour la création d'une bibliothèque**

Dans le cadre de la création d'une bibliothèque, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.D.T, d'après le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Création d'une bibliothèque	29 332.08 €	F.D.D.T. (68.18%)	20 000 €
		Auto-financement (31.82%)	9 332.08 €
TOTAL	29 332.08 €	TOTAL	29 332.08 €

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Demande de subvention pour la création d'une piste d'athlétisme**

Dans le cadre de la création d'une piste d'athlétisme, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.D.T, auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'après le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Création d'une piste d'athlétisme	38 057.40 €	F.D.D.T. (10%)	3 805.74 €
		Région (68.31%)	26 000 €
		Auto financement (21.69%)	8 251.66 €
TOTAL	38 057.40 €	TOTAL	38 057.40 €

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention pour la rénovation énergétique de la salle du cercle rural**

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Rénovation énergétique de la salle du cercle rural	24 083.39 €	F.D.D.T. (50%)	12 041.70 €
		Etat – fonds spécial investissement (29.5%)	7104.50 €
		Auto financement (20.5%)	4 937.19 €
TOTAL	24 083.39 €	TOTAL	24 083.39 €

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention pour la réhabilitation d'un bâtiment communal**

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment communal, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.D.T, d'après le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Réhabilitation d'un bâtiment communal	7 004.01 €	F.D.D.T. (71%)	5 000 €
		Auto financement (29%)	2004.01 €
TOTAL	7 004.01 €	TOTAL	7 004.01 €

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention pour le revêtement de la route de chez Bedonnet**

Dans le cadre de l'extension des réseaux humides, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.D.T et des amendes de police, d'après le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Revêtement de la route de chez Bedonnet	36 735 €	F.D.D.T. (50%)	18 367.50 €
		Amende de Police (20%)	7 347 €
		Auto financement (30%)	11 020.50 €
TOTAL	36 735 €	TOTAL	36 735 €

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention pour une voie à mobilité douce**

Dans le cadre de la création d'une voie à mobilité douce, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.D.T et des amendes de police, d'après le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (€ HT)	Libellé	Montant (€)
Création d'une voie à mobilité douce	22 995 €	F.D.D.T. (20%)	4 599 €
		Amende de Police (60%)	13 797 €
		Auto financement (20%)	4 599 €
TOTAL	22 995 €	TOTAL	22 995 €

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Acquisition de terrain**

M.le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 21 septembre 2016, il avait été proposé d'acquérir la parcelle A 314, appartenant à Mme Chantal Terrasson, au lieu-dit « Les Combettaz . » Afin de régulariser ce dossier, Monsieur le Maire propose de passer l'acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, zéro contre, M.Terrasson ne prenant pas part au vote, approuve l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus pour renforcer la réserve foncière de la commune au prix de 3000 €, décide de passer l'acte d'acquisition en la forme administrative

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Convention de mise à disposition avec la mairie de Reignier**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mutation future d'un agent, la continuité de service impose la mise en place d'une convention de mise à disposition avec la commune d'un adjoint administratif principal 2^e classe.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette mise à disposition est valable pour 1 jour / semaine.

Le Conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un adjoint administratif principal 2^e classe de la commune de Reignier-Esery à la Commune de Villy le Bouveret. Cette convention prendra effet au 22 mars 2017 et se terminera le 30 avril 2017.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal. Ce partenariat porte sur la création, l'animation des médiathèques nécessaires pour garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle à la culture.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente avec Savoie Biblio.

=> **adoptée à l'unanimité.**

RAPPORT DES ACTIONS

-Bibliothèque : Marie-Pierre Biaggini présente les modalités de la convention à signer entre Savoie Biblio et la mairie.

En tant que partenaire, Savoie Biblio peut verser une subvention pour le mobilier de la future bibliothèque, en fonction du niveau de cette dernière.

Pour ce faire une convention doit être signée. La bibliothèque de Villy le Bouveret serait classée en niveau B3 ce qui implique un local d'une superficie minimum de 25m² et un bénévole qualifiée

-Fleurissement : Marie-Paule Gaillard présente les bacs à fleurs qui seraient installés devant l'église ainsi que les travaux à effectuer dans le cadre du concours du fleurissement. Le CM donne son accord pour l'achat de deux bacs à fleurs.

-Zones humides : Robert Bizet résume le dernier comité de pilotage du plateau des Bornes avec notamment la création d'une brigade de bénévoles pour surveiller les chemins forestiers. Il fait part également de l'observation d'un Milan Royal sur la commune.

-Convention avec SA Mont Blanc : M.le Maire donne lecture d'un projet de convention avec la SA Mont Blanc pour l'entretien global des allées du tilleul. L'entretien (déneigement, nettoyage, taille) serait effectué par la commune et SA Mont Blanc la rembourserait sur la base de cette convention.

Le conseil municipal donne son aval pour finaliser ce projet.

URBANISME

- Permis de construire : M.Letondeur pour une maison individuelle.
- Déclaration préalable : M.Thibert pour une réfection de toiture.

- Certificats d'urbanisme opérationnels : terrains situés aux « Prés Copponex. »
- Caducité des POS : à partir du 27 mars, la commune doit respecter l'avis du Préfet pour la délivrance des autorisations d'urbanisme dans l'attente de la finalisation du PLU communal. La délivrance des autorisations d'urbanisme deviendra par conséquent plus difficile dès cette date.
- PLU : suite aux réunions publiques, le PADD doit être avalisé en séance. Le document qui a été élaboré définit trois enjeux :
 - La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager,
 - Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité,
 - Le confortement de l'activité économique et de l'emploi dans toutes ses composantes.

Ces trois enjeux définissent une orientation générale sur lequel le PADD va s'articuler « **Un cadre naturel et une identité rurale à préserver et valoriser** » et deux axes secondaires qui traduiront ce positionnement :

Axe I : œuvrer pour le maintien de l'animation du village et du lien social

Axe II : préserver le cadre de vie dans toutes ses composantes, facteur de la qualité de vie et de l'attractivité de Villy le Bouveret

Le PADD sera présenté aux personnes publiques associées lors d'une prochaine réunion interne. Monsieur le Maire rappelle la réunion publique n°2 en date du 27 février 2017 ainsi que la diffusion aux conseillers municipaux d'un avant-projet de PADD.

Au terme des débats, le conseil municipal constate que le projet tel que présenté reflète leur vision de l'aménagement et de développement futur de la commune et traduit les échanges qui ont lieu avec la population au sein des deux réunions publiques et deux ateliers participatifs.

Notamment les thématiques autour de la structuration urbaine et sociale du chef-lieu ainsi que de l'évolution du cadre de vie et de l'environnement.

INFORMATIONS

-Festival de Musique du Faucigny : une date sera proposée à M.Saxod pour la présentation de ce futur festival au conseil municipal et nous y inviterons également le cercle rural.

-Remise des cartes d'électeurs aux jeunes de la commune: ces dernières seront remises le samedi 8 avril à 18h à la salle du cercle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.30

A Villy-le-Bouveret,
le 22 mars 2017
Jean-Marc BOUCHET

